

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire tenue à huis clos à la salle La Nature-en-Mouvement, le **lundi 7 décembre 2020** à **19 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Yves Corriveau, maire
Monsieur Jean-Pierre Brault, conseiller
Monsieur Emile Grenon Gilbert, conseiller
Monsieur Sylvain Houle, conseiller
Madame Brigitte Minier, conseillère
Monsieur Louis Toner, conseiller

Formant le quorum requis par la loi sous la présidence du maire, monsieur Yves Corriveau.

Sont également présents :

Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général
Madame Anne-Marie Piérard, greffière

Étant donné le contexte exceptionnel entourant la COVID-19, la séance du conseil se tient à huis clos. Seuls le maire et le directeur général sont présents à la salle La Nature-en-Mouvement. Les autres membres du conseil et la greffière assistent à la séance par le biais de la plateforme ZOOM. La séance est diffusée par le biais d'une plateforme de Webdiffusion.

ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
2. Questions de l'assistance.
3. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil – *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.*
4. Dépôt du registre public des déclarations des avantages reçus par les membres du conseil - *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.*
5. Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
6. Bordereaux des comptes à payer 2020-12-A, 2020-12-B, 2020-12-C, 2020-12-D et rapport sur les dépenses autorisées.
7. Rapport des ressources humaines 2020-12.
8. Nomination d'un représentant municipal au sein du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
9. Renouvellement de mandat d'un membre au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
10. Renouvellement de mandat de membres au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
11. Rapport annuel 2019 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle.
12. Adjudication de l'émission d'obligations au montant de 5 707 000,00 \$ - Accusé de réception.

13. Prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent pour l'année 2021.
14. Prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu pour l'année 2021.
15. Bonification des subventions aux organismes communautaires et culturels.
16. Acquisition de machinerie du Centre de gestion de matériel roulant (CGER).
17. Acquisition de matériel informatique.
18. Honoraires professionnels supplémentaires - Services professionnels regroupés - Réfection du Centre aquatique - ING18-P09-AO1.
19. Facture supplémentaire de l'Autorité régionale de transport métropolitain.
20. Renouvellement du bail de location à intervenir entre la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
21. Entente concernant la permission de dépôt d'un conteneur pour la récupération du verre à intervenir entre la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
22. Entente et bail de location à intervenir entre la Maison des cultures amérindiennes et la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
23. Renouvellement de l'entente de développement culturel 2021-2022-2023 avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec.
24. Annulation de la demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour l'obtention d'une ordonnance pour la tenue de l'élection partielle du district électoral numéro 5 - de la Seigneurie.
25. Appui à la Campagne pour l'élimination des violences envers les femmes.
26. Appui à l'Association pulmonaire du Québec concernant la campagne de sensibilisation contre le radon 2020-2021.
27. Cession du lot 4 914 272 au cadastre du Québec - Chemin de la station.
28. Recommandation 2020-07-R du compte rendu du 2 septembre 2020 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire - Gestion différenciée des parcs et espaces verts.
29. Compte rendu de la réunion ordinaire du 7 octobre 2020 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
30. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 21 octobre 2020 du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
31. Recommandations du procès-verbal de la réunion ordinaire du 21 octobre 2020 du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
32. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 29 octobre 2020 du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

33. Recommandations du procès-verbal de la réunion ordinaire du 29 octobre 2020 du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
34. Compte rendu de la réunion ordinaire du 11 novembre 2020 du comité de la circulation et la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
35. Recommandations du compte rendu de la réunion ordinaire du 11 novembre 2020 du comité de la circulation et la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
36. Procès-verbal de la réunion ordinaire du 1^{er} décembre 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
37. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéros CCU-20120106, CCU-20120107, CCU-20120108, CCU-20120109, CCU-20120110, CCU-20120111 et CCU-20120113.
 - CCU-20120106 - Construction d'une résidence unifamiliale isolée - 873, rue des Bernaches
 - CCU-20120107 - Enseigne de façade - 18, rue Brunet
 - CCU-20120108 - Rénovation extérieure - 554, chemin des Patriotes Nord
 - CCU-20120109 - Rénovation extérieure - 965, rue des Orioles
 - CCU-20120110 - Construction d'un bâtiment agricole - 1386, chemin Ozias-Leduc
 - CCU-20120111 - Rénovation extérieure - 613, rue Félix-Leclerc
 - CCU-20120113 - Révision du PIIA no 2019-04 - Agrandissement et rénovation extérieure - 1407, chemin des Patriotes Nord
38. Plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro CCU-20120112.
 - CCU-20120112 - Révision du PIIA CCU-20092920 - Construction d'un bâtiment mixte - 886, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (lot 1 819 140)
39. Demande d'autorisation de travaux - 145, rue Grenier - Recommandation CCU-20120114 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.
40. Demande de dérogation mineure relative au 1219, chemin des Patriotes Nord.
41. Demande d'autorisation et d'aliénation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Lots 1 818 196, 1 818 201 et 1 818 214 au cadastre du Québec.
42. Assemblée publique de consultation concernant le premier projet de Règlement numéro 1235-10.
43. Assemblées publiques de consultation concernant les premiers projets de Règlements numéros 1235-11 et 1237-1.
44. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de créer la zone CA-5 à même la zone A-5, d'ajouter la grille des spécifications de la zone CA-5 pour permettre les usages de station-service, de dépanneur, de restaurant et d'autoriser les services au volant dans la zone CA-5.

45. Adoption du premier projet de Règlement numéro 1235-12, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de créer la zone CA-5 à même la zone A-5, d'ajouter la grille des spécifications de la zone CA-5 pour permettre les usages de station-service, de dépanneur et de restaurant et d'autoriser le service au volant dans la zone CA-5 ».
46. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1239 afin de modifier l'article 50 pour ajouter les projets de bâtiments commerciaux et des critères relatifs à l'affichage.
47. Adoption du projet de Règlement numéro 1239-4, intitulé: « Règlement amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1239 afin de modifier l'article 50 pour ajouter les projets de bâtiments commerciaux et des critères relatifs à l'affichage ».
48. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement amendant le Règlement numéro 1299 instaurant la mise en place du programme Rénovation Québec (volet maisons lézardées) de la Ville de Mont-Saint-Hilaire afin de modifier les documents requis dans le cadre d'une demande d'aide financière rétroactive.
49. Adoption du projet de Règlement numéro 1299-1, intitulé: « Règlement amendant le Règlement numéro 1299 instaurant la mise en place du programme Rénovation Québec (volet maisons lézardées) de la Ville de Mont-Saint-Hilaire afin de modifier les documents requis dans le cadre d'une demande d'aide financière rétroactive ».
50. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement sur la gestion contractuelle.
51. Adoption du projet de Règlement numéro 1300, intitulé: « Règlement sur la gestion contractuelle ».
52. Avis de présentation annonçant l'adoption d'un règlement instaurant un projet pilote par la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour la mise en place du programme d'aide financière pour l'acquisition de produits d'hygiène réutilisables.
53. Adoption du projet de Règlement numéro 1306, intitulé: « Règlement instaurant un projet pilote par la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour la mise en place du programme d'aide financière pour l'acquisition de produits d'hygiène réutilisables ».
54. Adoption du second projet de Règlement numéro 1235-9, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'autoriser les classes d'usages habitation " H5 Multifamiliale (7 logements et plus) " et " H6 Habitation collective " dans la zone C-14 ».
55. Soumissions relatives au contrat AME20-04 concernant la démolition d'un bâtiment municipal - 108, rue Provencher.
56. Octroi du contrat FIN2020-01 concernant des services professionnels en évaluation foncière.
57. Octroi du contrat TP20-11 concernant des travaux de fauchage des abords des rues, fonds et levées de fossés ainsi que terrains vacants (2021-2022).
58. Octroi du contrat TP21-01 concernant le service de tonte de gazon.

59. Questions de l'assistance.

60. Levée de la séance.

Information

- a) Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2020 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu.
- b) Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2020 de la Régie Intercommunale de l'Eau de la Vallée du Richelieu.
- c) Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2020 de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu.
- d) Pétition - Sentier rue du Sommet

...Monsieur le maire Yves Corriveau ouvre la séance.

...Avant de débiter l'étude des points de l'ordre du jour, monsieur Corriveau fait état de différents dossiers d'intérêt et donne notamment les consignes concernant le déroulement de la séance, les périodes de questions et la demande de dérogation mineure. Il indique qu'en raison de la situation exceptionnelle entourant la COVID-19, l'accès aux établissements municipaux sera fermé aux citoyens entre le 17 décembre et le 23 décembre 2020. Pour cette période, les citoyens pourront avoir accès aux services par téléphone ou Internet. L'ouverture des bureaux est prévue le 4 janvier 2021. Il rappelle qu'une séance extraordinaire sera tenue le 14 décembre 2020, à 19 h 30 pour l'adoption du budget 2021 et du programme triennal d'immobilisations. Une autre séance extraordinaire sera tenue le 17 décembre 2020, à 19 h 30 afin d'adopter différentes résolutions avant la fin de la présente année. Il informe les citoyens que le Service du loisir et de la culture et la Bibliothèque Armand-Cardinal offrent plusieurs activités à faire en famille. Il rappelle qu'un point de collecte de verre est situé derrière le centre aquatique. De plus, il mentionne que le comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire demeurera mais avec un mandat révisé.

Monsieur le maire tient à souligner les 35 ans de l'organisme Intégration Compétences, la tenue de la Journée internationale des bénévoles et l'appui à la Campagne pour l'élimination des violences envers les femmes.

2020-414

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

M. Jean-Marc Duval

Localisation des zones A-5 et C-14 – changements demandés dans ces zones

CCU-20120112 – 886, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier – repérage des documents sur le site Internet

M. Daniel Couillard Acquisition d'une propriété – aménagement sentier
rue du Sommet

...À 19 h 42, la séance est suspendue quelques instants en raison de problèmes reliés au son.

...Reprise de la séance à 19 h 44.

| | |
|----------------------------|---|
| M. Daniel Couillard | Accès au Piémont |
| M. Jean-François Paquin | Second projet de Règlement numéro 1235-9 – consultation des citoyens Mandat des membres des comités – nomination des membres |
| Mme Valérie Landuydt | Jugement zone A-16 – poursuite des travaux du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire |
| M. James Clément | Position du maire concernant sa candidature à l'élection générale de 2021 |
| M. Stéphane Boucher | Comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire – poursuite des travaux |
| Mme Hélène Tessier | Comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire – poursuite des travaux |
| M. Jean-Marc Duval | Possibilité d'exercer des activités sportives sur le terrain de golf en période hivernale |
| Mme Rachel Prévost | Suspension des travaux du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire |
| M. Daniel Couillard | Pétition – aménagement d'un sentier d'accès au Piémont - rue du Sommet |
| Mme France Pellerin | Rapport de la firme Eco2urb – présentation au comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire |
| M. Jean-François Paquin | Pétition – aménagement d'un sentier d'accès au Piémont - rue du Sommet |
| M. Alain St-Pierre | Panneaux relatant l'histoire du Village Abattage de frênes – coupe et reboisement |
| Mme Nathalie Masson | Projet immobilier rue des Falaises – impact sur la quiétude des citoyens du quartier |
| M. Francis Beauregard | Création d'un comité collaboratif et apolitique – rue Maureen |
| M. Jean-Yves Héroux | Comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire – quantité importante de travail réalisé |
| M. Louis-Georges Cournoyer | Adoption du Règlement numéro 1235-10 – consultation publique |
| Mme Sophie Rajotte | Protection de la zone A-16 – biodiversité |

Mme Odette Legault Statut et rapport du comité de suivi sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire

M. Alain St-Pierre Budget 2021 – pourcentage de dépenses pour l'augmentation des superficies en espaces verts

...À 20 h 10, en raison des problèmes techniques reliés à la diffusion de la séance et au son, il est proposé de suspendre la présente séance.

2020-415

SUSPENSION DE LA SÉANCE - 20 H 10

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

De suspendre la présente séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire en raison de problèmes techniques reliés à la diffusion de la séance et au son.

...Reprise de la séance à 20 h 38.

...Monsieur le maire Yves Corriveau explique les problèmes techniques subis pour la diffusion de la séance. Si après avoir traité les points de l'ordre du jour la situation n'est pas rétablie, la séance sera ajournée pour permettre la tenue de la seconde période de questions à une date ultérieure, soit le 9 décembre prochain.

...Monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, mentionne que selon les exigences du gouvernement édictées durant la pandémie reliée à la COVID-19, la séance doit être tenue et diffusée le plus rapidement possible, ce qui sera fait.

...DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Conformément aux dispositions de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, les déclarations annuelles des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil sont déposées par la greffière.

Le conseil prend acte.

...DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES AVANTAGES REÇUS

En vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la greffière dépose l'extrait du registre public des déclarations des avantages reçus par les membres du conseil depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

Le conseil prend acte.

2020-416

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 NOVEMBRE 2020 DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est approuvé par ce conseil.

2020-417

**BORDEREAUX DES COMPTES À PAYER 2020-12-A, 2020-12-B, 2020-12-C, 2020-12-D
ET RAPPORT SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que les bordereaux des comptes à payer numéro 2020-12-A, au montant de 12 359 214,99 \$, numéro 2020-12-B, au montant de 3 693,10 \$, numéro 2020-12-C, au montant de 381 203,26 \$, numéro 2020-12-D, au montant de 550 931,45 \$, soient et sont approuvés par ce conseil, tel qu'il appert au certificat portant le numéro 2020-12, signé par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 3 décembre 2020, ainsi que le rapport concernant les dépenses autorisées au cours de la période du 30 octobre 2020 au 2 décembre 2020, signé en date du 3 décembre 2020 par madame Lapalme.

2020-418

RAPPORT DES RESSOURCES HUMAINES 2020-12

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le rapport des ressources humaines numéro 2020-12 préparé par madame Annie Dionne, directrice du Service des ressources humaines, en date du 1^{er} décembre 2020, pour la période du 1^{er} novembre 2020 au 30 novembre 2020, soit et est approuvé par ce conseil.

2020-419

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU SEIN DU COMITÉ DU PATRIMOINE ET DE TOPONYMIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT le départ en congé de maternité de madame Marion Roblès, représentante municipale au sein du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT qu'une ressource du Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement est requise;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil nomme monsieur Jonathan Montalva, conseiller professionnel au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement, représentant municipal sans droit de vote au sein du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2020-420

RENOUVELLEMENT DE MANDAT D'UN MEMBRE AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Jean-Marc Bernard, à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, est échu depuis le 5 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Bernard a signifié son intérêt à l'effet de poursuivre son mandat au sein dudit comité;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil renouvelle le mandat de monsieur Jean-Marc Bernard, à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, et ce, pour la période du 6 décembre 2020 au 5 décembre 2022.

2020-421

RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Jonathan Robichaud à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable est échu depuis le 29 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les mandats de messieurs Bernard Delorme et François Deschênes, également membres citoyens au sein dudit comité, sont échus depuis le 2 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE les trois personnes nommées ci-dessus ont indiqué leur intérêt à poursuivre leur mandat au sein du comité;

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 1194 établissant les règles de régie interne des comités du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par lesquelles le conseil municipal a le pouvoir de procéder à la nomination d'un membre, décider du renouvellement de mandat ou de remplacer un membre faisant partie d'un des comités de la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil renouvelle le mandat de monsieur Jonathan Robichaud à titre de membre citoyen au sein du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour la période du 29 novembre 2020 au 28 novembre 2022, ainsi que les mandats de messieurs Bernard Delorme et François Deschênes, également à titre de membre citoyen au sein dudit comité, pour la période du 2 décembre 2020 au 1^{er} décembre 2022.

2020-422

RAPPORT ANNUEL 2019 SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire doit, en vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, déposer un rapport annuel portant sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve le « Rapport annuel 2019 sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle » daté de décembre 2020, préparé par madame Mélanie Bouvier, chef de division - approvisionnements, à la Direction générale, lequel rapport annuel est joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2020-423

ADJUDICATION DE L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS AU MONTANT DE 5 707 000,00 \$ - ACCUSÉ DE RÉCEPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception de l'adjudication par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 5 novembre 2020, de l'émission d'obligations au montant de 5 707 000,00 \$, à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC., au prix de 98,988 \$ du 100 \$, le tout tel qu'indiqué au document, intitulé: « Adjudication - Vente d'obligations par soumissions publiques » joint en annexe " A " à la présente résolution.

2020-424

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2021 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE RICHELIEU-SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE le 28 octobre 2020, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ces prévisions budgétaires a été transmise à la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions budgétaires doivent être soumises pour approbation à chacune des organisations municipales membres de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires pour l'année 2021 de la Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent, telles qu'adoptées par son conseil d'administration, le 28 octobre 2020.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice financier 2021, soit de 3 464 534 \$ et que la trésorière soit autorisée à la verser lorsque requise.

2020-425

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2021 - RÉGIE INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire est membre de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QU'à la séance ordinaire du 18 septembre 2020, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu a adopté ses prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2021;

CONSIDÉRANT QU'une copie de ces prévisions budgétaires a été transmise à la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les prévisions budgétaires pour l'année 2021 de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu, telles qu'adoptées par son conseil d'administration, le 18 septembre 2020.

Que la participation financière de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour l'exercice financier 2021, soit de 81 673 \$ et que la trésorière soit autorisée à la verser lorsque requise.

2020-426

BONIFICATION DES SUBVENTIONS AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES ET CULTURELS

CONSIDÉRANT QU'en raison du contexte particulier et inattendu découlant de la pandémie reliée à la COVID-19, les organismes communautaires ont été confrontés à plusieurs défis afin de poursuivre ou bonifier leurs activités, notamment pour l'accompagnement des personnes vulnérables (personnes handicapées, sécurité alimentaire, etc.);

CONSIDÉRANT QUE des organismes culturels sont également confrontés à des difficultés pour réussir à assurer leur pérennité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise la Ville de Mont-Saint-Hilaire à bonifier d'un montant de 47 800,00 \$, l'aide financière qu'elle apporte à différents organismes communautaires et culturels qui ont été confrontés à plusieurs défis en raison de la COVID-19, le tout selon le tableau joint en annexe " A " à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Que cette dépense soit payable à même le poste budgétaire 02-110-00-975, au montant de 38 050,00 \$, à même le poste budgétaire 02-795-70-975, au montant de 8 250,00 \$, à même le poste budgétaire 02-795-71-971, au montant de 500,00 \$ et à même le poste budgétaire 02-795-71-974, au montant de 1 000,00 \$, et qu'il y a des crédits disponibles, tel qu'en fait foi le certificat numéro 2020-20 émis par madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, en date du 7 décembre 2020.

2020-427

ACQUISITION DE MACHINERIE - CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT (CGER)

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics souhaite procéder à l'acquisition d'équipements en lien avec des changements en matière de santé et sécurité au travail ainsi qu'à une augmentation des longueurs de trottoirs et sentiers à déneiger en période hivernale;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve l'achat de machinerie du Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER), au montant de 554 437,05 \$, incluant les taxes, pour l'acquisition d'une pelle mécanique, d'un fardier et d'un mini chargeur destinés au Service des travaux publics.

Que la dépense décrite au bon de commande TP 20-68, au montant de 554 437,05 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-833-00-740, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, soit et est autorisé à procéder à la signature des bons de commande BC 1170, BC 1171 et BC 4597 soumis par le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) à cet effet.

2020-428

ACQUISITION MATÉRIEL INFORMATIQUE - HYPERTEC SYSTÈMES INC.

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), suite à un appel d'offres, a retenu la firme Hypertec Systèmes inc. comme fournisseur de technologie informatique autorisé pour les villes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire souhaite acquérir de l'équipement informatique afin de consolider l'effort déployé dans le contexte de la deuxième vague de la COVID-19 afin de favoriser la continuité des services pour les citoyens en assurant une meilleure performance en télétravail;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Hypertec Systèmes inc., au montant de 74 845,84 \$, incluant les taxes, pour l'acquisition de micro-ordinateurs portables et accessoires informatiques.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur général adjoint, contenue dans son rapport en date du 26 novembre 2020.

Que cette acquisition, décrite au bon de commande TI 20-9, au montant de 74 845,84 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-831-30-752, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

2020-429

HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES - SERVICES PROFESSIONNELS REGROUPÉS - RÉFECTION DU CENTRE AQUATIQUE - ING18-P09-AO1

CONSIDÉRANT la résolution 2020-273, adoptée lors de la séance ordinaire du 3 août 2020, par laquelle le conseil municipal procédait à l'octroi du contrat ING18-P09-AO1 à Groupe Leclerc Architecture + Design inc. relativement à des services professionnels regroupés pour la réfection du Centre aquatique;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de projets majeurs tels que la réfection du Centre aquatique, plusieurs besoins, modifications et ajustements surviennent lors des étapes de conception impliquant la nécessité d'ajuster les honoraires professionnels;

CONSIDÉRANT l'ajustement requis des honoraires pour les services professionnels en génie civil et pour l'étude géotechnique nécessaire à l'établissement des plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Leclerc Architecture + Design inc. a déposé à cet effet une demande de paiement au montant de 70 675,13 \$, incluant les taxes, pour l'étude géotechnique et caractérisation environnementale ainsi que pour les services d'arpentage et de génie civil par le biais de l'avenant #1rév, au montant de 31 043,25 \$, incluant les taxes, et par le biais de l'avenant #3rév01, au montant de 39 631,88 \$, incluant les taxes, émis par la firme d'ingénieurs CIMA+ mandatée pour les services professionnels regroupés;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la demande de paiement des avenants #1rév et #3rév01 émis par la firme Cima+ pour le Groupe Leclerc Architecture + Design inc., au montant de 70 675,13 \$, incluant les taxes, concernant l'ajout d'honoraires professionnels nécessaires pour répondre aux besoins de conception pour la réfection et l'agrandissement du Centre aquatique dans le cadre du contrat ING18-P09-AO1.

Que cette dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 19 novembre 2020.

Que ladite dépense, décrite aux bons de commande SI 20-80 (pour les services d'arpentage et de génie civil), au montant de 31 043,25 \$, incluant les taxes, et SI 20-81 (pour l'étude géotechnique), au montant de 39 631,88 \$, incluant les taxes, soit payable à même le poste budgétaire 02-839-00-722, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

Que monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, soit et est autorisé à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2020-430

FACTURE SUPPLÉMENTAIRE DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain de ses états financiers au 31 décembre 2019, le 1^{er} mai 2020;

CONSIDÉRANT l'écart entre la contribution municipale provisoire facturée par l'Autorité régionale de transport métropolitain et la contribution réelle de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire a reçu une facture supplémentaire de l'Autorité régionale de transport métropolitain, facture portant le numéro 90002952 au montant de 226 781,83 \$, représentant l'ajustement de la contribution municipale pour 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise le paiement de la facture numéro 90002952 de l'Autorité régionale de transport métropolitain, au montant de 226 781,83 \$, représentant l'écart entre la contribution municipale provisoire et la contribution réelle de la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour l'année 2019.

Que cette dépense est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, contenue dans son rapport en date du 9 novembre 2020.

Que la dépense, au montant de 226 781,83 \$, soit payable à même le poste budgétaire 02-370-00-962, et qu'il y a des crédits disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée conformément au Règlement sur les règles de contrôle et de suivi budgétaires et que la trésorière soit autorisée à payer ladite facture lorsque requise.

2020-431

RENOUVELLEMENT DU BAIL DE LOCATION - COMPAGNIE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA (CN) ET VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT le bail de location SAP # 1000/3060829 signé en 2015 entre la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada (CN) et la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour la location de lisières de terrains aux abords de la voie ferrée où est située la piste cyclable;

CONSIDÉRANT QUE ce bail de location était d'une durée de cinq (5) ans et prenait fin le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Saint-Hilaire, en vertu de ce bail, a versé annuellement la somme de 6 050,00 \$, excluant les taxes, pour cette location;

CONSIDÉRANT QUE le CN propose à la Ville de procéder au renouvellement du bail de location pour une durée de cinq (5) ans, aux mêmes conditions, à l'exception du prix du loyer annuel qui passe de 6 050,00 \$ à 6 250,00 \$, excluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve le renouvellement du bail de location SAP # 1000/3060829 à intervenir entre la Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada (CN) et la Ville de Mont-Saint-Hilaire, pour la location de lisières de terrains aux abords de la voie ferrée où est située la piste cyclable.

Que ce bail de location soit d'une durée de cinq (5) ans, soit du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2025.

Que le loyer annuel soit de 6 250,00 \$, excluant les taxes, et que toutes les modalités et conditions énoncées dans le bail de location initial demeurent inchangées.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant lieu au renouvellement dudit bail de location.

2020-432

ENTENTE CONCERNANT LA PERMISSION DE DÉPÔT D'UN CONTENEUR POUR LA RÉCUPÉRATION DU VERRE - MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu demande à la Ville de Mont-Saint-Hilaire, par le biais d'une entente, la permission de déposer, entreposer et permettre les levées et le transport d'un conteneur pour la récupération du verre sur l'immeuble sis au 100, rue du Centre-Civique, propriété de la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve l'entente intitulée: « Entente concernant la permission de dépôt d'un conteneur pour la récupération du verre » à intervenir entre la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu et la Ville de Mont-Saint-Hilaire, laquelle entente est jointe à la présente résolution comme annexe "A" pour en faire partie intégrante, le tout en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 16 novembre 2020.

Que monsieur Francis Leblanc soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Saint-Hilaire ladite entente.

2020-433

ENTENTE ET BAIL DE LOCATION - MAISON DES CULTURES AMÉRINDIENNES ET VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

CONSIDÉRANT l'entente relative à la Maison des cultures amérindiennes intervenue entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Maison des cultures amérindiennes le 28 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette entente était d'une durée de un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT le bail de location relatif à la Maison des cultures amérindiennes intervenu entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Maison des cultures amérindiennes le 28 mai 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce bail de location était d'une durée de un (1) an, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette entente et ce bail de location sont maintenant échus;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite qu'une nouvelle entente et un nouveau bail de location interviennent avec la Maison des cultures amérindiennes pour une période de trois (3) ans, soit rétroactivement du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve l'entente intitulée « Entente relative à la Maison des cultures amérindiennes – Participation financière de la Ville » et le bail de location à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la Maison des cultures amérindiennes, lesquels sont joints à la présente résolution respectivement comme annexe " A " et annexe " B " pour en faire partie intégrante.

Que cette entente et ce bail de location soient d'une durée de trois (3) ans, soit rétroactivement du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2022.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer ledit bail de location et ladite entente.

2020-434

**RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL
2021-2022-2023 AVEC LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS
DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la résolution 2020-393, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2020, par laquelle ce dernier signifiait sa volonté de renouveler l'entente de développement culturel intervenue entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour les années 2018, 2019 et 2020 et arrivant à échéance le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE par le biais de ce renouvellement, la Ville de Mont-Saint-Hilaire désire poursuivre son partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec afin de contribuer à la mise en valeur de la culture et à la bonification des activités culturelles de la Ville tout en soutenant et encourageant le milieu culturel, touristique, patrimonial, ses artistes et artisans;

CONSIDÉRANT QUE par le biais de cette nouvelle entente d'une durée de trois (3) ans qui s'échelonne de 2021 à 2023, ledit ministère accordera à la Ville une somme de 10 000 \$ par année;

CONSIDÉRANT QUE de son côté, la Ville de Mont-Saint-Hilaire s'engage à verser un montant équivalent soit 10 000\$ par année pour la durée de l'entente;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) secteurs municipaux pourront bénéficier de cette entente, soit l'aménagement culturel du territoire, le tourisme culturel et les projets destinés aux aînés - action en patrimoine;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, à signer le renouvellement de l'entente de développement culturel à intervenir entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour les années 2021, 2022 et 2023, ou tout autre document donnant effet à la présente, selon les disponibilités financières accordées.

Que la présente résolution est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Pierre Bergeron, directeur général adjoint, contenue dans son rapport en date du 27 novembre 2020.

ANNULATION DE LA DEMANDE À LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION POUR L'OBTENTION D'UNE ORDONNANCE POUR LA TENUE DE L'ÉLECTION PARTIELLE DU DISTRICT ÉLECTORAL NUMÉRO 5 – DE LA SEIGNEURIE

CONSIDÉRANT la résolution 2020-286, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2020, par laquelle ce conseil demandait à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'ordonner une date du scrutin pour l'élection partielle à être tenue à la Ville de Mont-Saint-Hilaire afin de combler le poste de conseiller municipal du district électoral numéro 5 - de la Seigneurie, et ce, au cours de l'automne 2020;

CONDIDÉRANT QUE la ministre a ordonné, en octobre dernier, la reprise des procédures électorales en cours pour certaines villes et municipalités;

CONSIDÉRANT QUE l'élection partielle à être tenue à Mont-Saint-Hilaire n'est pas incluse dans l'ordonnance de reprise étant donné, notamment, que le poste de maire n'est pas en élection, qu'il y a quorum au conseil et qu'aucune ordonnance n'avait encore été rendue pour la tenue de l'élection partielle à Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT la situation actuelle entourant la pandémie reliée à la COVID-19 qui fait en sorte que la ville de Mont-Saint-Hilaire est en zone rouge et que, de ce fait, les rassemblements (publics et privés) sont interdits et que de tenir une élection partielle dans ce contexte, où plus de 25 personnes devraient être présentes dans une même salle, n'est pas cohérent avec cette interdiction;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation d'une élection nécessite un travail d'étroite collaboration et de proximité entre les officiers d'élection qui travaillent tous dans le même Service de la Ville, ce qui, en cas d'éclosion du virus, met en péril la continuité des opérations du Service;

CONSIDÉRANT QUE la tenue d'une élection partielle nécessite le recrutement et la formation de plusieurs personnes à titre de personnel électoral, ce qui revêt un caractère très complexe en temps de pandémie, notamment parce les gens n'ont pas tous les outils nécessaires pour effectuer les formations à distance et que ledit personnel est en grande partie habituellement constitué de personnes plus âgées représentant la catégorie de personnes les plus vulnérables pour la COVID-19;

CONSIDÉRANT QU'à ce stade-ci de l'année, si une élection partielle est tenue, cette dernière ne pourra l'être avant la fin du mois de février 2021, ce qui ferait en sorte que le mandat d'un éventuel conseiller serait d'une durée de huit mois avant l'élection générale de novembre 2021;

CONSIDÉRANT QUE, tout comme dans la population en général qui subit les contres-coups de la pandémie au niveau personnel, amenant stress et fatigue, la COVID-19 apporte les mêmes impacts sur les employés municipaux et la préservation de la santé de ceux-ci est importante pour le conseil;

CONSIDÉRANT QU'en raison des énoncés précédents, le conseil souhaite annuler sa demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'ordonner une date du scrutin pour l'élection partielle à être tenue à la Ville de Mont-Saint-Hilaire afin de combler le poste de conseiller municipal du district électoral numéro 5 - de la Seigneurie, et ce, au cours de l'automne 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil annule sa demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation d'ordonner une date du scrutin pour l'élection partielle à être tenue à la Ville de Mont-Saint-Hilaire afin de combler le poste de conseiller municipal du district électoral numéro 5 – de la Seigneurie, et ce, au cours de l'automne 2020.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'à la Direction régionale de la Montérégie du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2020-436

APPUI À LA CAMPAGNE POUR L'ÉLIMINATION DES VIOLENCES ENVERS LES FEMMES

CONSIDÉRANT la Campagne des 12 jours d'action pour l'élimination des violences envers les femmes, qui se terminait le 6 décembre, Journée nationale de commémoration;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne, tenue sous le thème « On a tous un rôle à jouer », démontre bien l'importance d'agir pour dénoncer cette réalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire, en appui à la Campagne « On a tous un rôle à jouer », a entre autres, hissé le drapeau blanc sur le mât de son hôtel de ville pour la période du 25 novembre au 6 décembre dernier, en signe de soutien à l'initiative des 12 jours d'action contre les violences faites aux femmes.

2020-437

APPUI À L'ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC - CAMPAGNE DE SENSIBILISATION CONTRE LE RADON 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE l'Association pulmonaire du Québec (APQ), en partenariat avec Santé Canada et avec l'appui du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), a lancé sa cinquième campagne annuelle de sensibilisation au radon, « Villes et municipalités contre le radon »;

CONSIDÉRANT QUE cette campagne s'étend de novembre 2020 à mars 2021 et a pour but de sensibiliser la population aux dangers du radon, un gaz inodore et incolore qui provient de la désintégration de l'uranium présent dans la croûte terrestre et qui est à l'origine de 16 % des décès par cancer du poumon au Québec;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la Ville de Mont-Saint-Hilaire appuie la campagne provinciale « Villes et municipalités contre le radon 2020-2021 » de l'Association pulmonaire du Québec (APQ) en partenariat avec Santé Canada et avec l'appui du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), et s'engage à sensibiliser ses citoyens.

2020-438

CESSION DU LOT 4 914 272 AU CADASTRE DU QUÉBEC - CHEMIN DE LA STATION

CONSIDÉRANT QUE plusieurs ententes relatives à des travaux d'infrastructures ont été conclues entre la Ville de Mont-Saint-Hilaire et la compagnie Groupe Foncier Brossard inc. dans le cadre de la réalisation de diverses phases du projet domiciliaire Village de la Gare;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la réalisation de ces phases, le promoteur s'est engagé à céder à la Ville plusieurs lots ainsi que les infrastructures y étant réalisées;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe Foncier Brossard inc. a transmis une demande au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement dans laquelle il souhaitait procéder à la cession de certains lots, dont le lot 4 914 272 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a autorisé l'acquisition de plusieurs lots appartenant au Groupe foncier Brossard inc. dans le cadre des résolutions 2020-058, adoptée lors d'une séance du conseil le 3 février 2020, et 2020-129, adoptée lors d'une séance du conseil le 6 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE lesdites résolutions ne font pas mention du lot 4 914 272 au cadastre du Québec et, par conséquent, ce lot ne fut pas acquis puisque ce lot ne faisait pas partie d'une entente intervenue entre la Ville et le promoteur;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 914 272 est devenu une rue (chemin de la Station) et est entretenu par la Ville de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE lors de la rétrocession des lots 3 849 659 et 4 092 271 au cadastre du Québec par la résolution 2020-058, cette dernière ne faisait pas mention de la radiation des taxes dues pour lesdits lots;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil autorise l'acquisition du lot 4 914 272 au cadastre du Québec du Groupe Foncier Brossard inc.

Que ce lot, travaux et infrastructures qui y sont réalisés soient cédés à la Ville pour la somme de un dollar (1,00 \$) et autres bonnes et valables considérations, payable comptant à la signature de l'acte.

Que ce lot soit désigné comme étant du domaine public de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Que ce conseil autorise la radiation des taxes dues par Groupe Foncier Brossard inc. pour ledit lot ainsi que pour les lots 3 849 659 et 4 092 271 au cadastre du Québec.

Que l'acquisition de ce lot et la radiation des taxes dues soient effectuées en conformité avec la recommandation de monsieur Jean Lanciault, directeur du Service de l'ingénierie, contenue dans son rapport en date du 17 novembre 2020;

Que le maire, ou en son absence, le maire suppléant, la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer devant un notaire de l'étude Richer Paradis notaires tout acte ou document donnant effet à la présente.

2020-439

**RECOMMANDATION 2020-07-R DU COMPTE RENDU DU 2 SEPTEMBRE 2020
DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE - GESTION DIFFÉRENCIÉE DES
PARCS ET ESPACES VERTS**

CONSIDÉRANT QU'une pétition de près de 1 000 noms a été déposée au conseil municipal en novembre 2019 par les élèves et le personnel de l'école secondaire Ozias-Leduc demandant à la Ville de Mont-Saint-Hilaire de mettre en oeuvre des programmes et des règlements pour lutter contre les changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire (CCEDD) a examiné les actions proposées pour les municipalités pour la mise en oeuvre des 14 chantiers de la déclaration d'urgence climatique et a retenu, comme action prioritaire, que la Ville mette en place le Chantier 13 concernant la protection de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement et l'entretien des espaces verts en milieu rural et urbain peuvent être gérés au moyen d'une approche écologique prenant en compte la localisation et les usages de ces espaces de manière à favoriser la protection de la biodiversité et des habitats fauniques et floristiques tout en évitant la prolifération des espèces nuisibles;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de Conservation de la Nature Mont St-Hilaire a demandé l'assistance de la Ville pour un projet pilote concernant la gestion écologique du fauchage des fossés, les objectifs du projet étant de maximiser la biodiversité de ces milieux, favoriser les espèces bénéfiques (asclépiades et plantes mellifères indigènes), contrôler les espèces exotiques envahissantes (phragmite), contrôler les espèces nuisibles (herbe à poux), protéger les oiseaux champêtres et sensibiliser la population à l'enjeu de la gestion écologique des fossés;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 avril 2020, ce conseil a adopté la résolution 2020-119 appuyant la démarche de la Ville de Beloeil auprès du ministère des Transports du Québec pour la gestion écologique des fossés;

CONSIDÉRANT QUE dans cette même vision, le CCEDD a adopté lors de sa rencontre du 2 septembre 2020, la recommandation 2020-07-R afin que le conseil consente à l'élaboration et la mise en oeuvre d'un projet de gestion différenciée des parcs et espaces verts pour la protection et la restauration des habitats des insectes et oiseaux nicheurs, approche incluant entre autres, l'approche technique du fauchage écologique des fossés;

CONSIDÉRANT QU'une gestion différenciée des parcs et espaces verts nécessite une démarche structurée et participative, impliquant la mise en oeuvre de ressources internes à la Ville et de divers intervenants du milieu;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la recommandation 2020-07-R du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Qu'à cette fin le conseil consente à l'élaboration et la mise en oeuvre d'un projet de gestion différenciée des parcs et espaces verts pour la protection et la restauration des habitats des insectes et oiseaux nicheurs, projet qui inclura, entre autres, l'approche technique du fauchage écologique des fossés.

2020-440

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2020 DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion ordinaire du 7 octobre 2020 du comité consultatif de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2020-441

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2020 DU COMITÉ DU PATRIMOINE ET DE TOPONYMIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 21 octobre 2020 du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2020-442

RECOMMANDATIONS DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2020 DU COMITÉ DU PATRIMOINE ET DE TOPONYMIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les recommandations suivantes du procès-verbal de la réunion ordinaire du 21 octobre 2020 du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire:

CPT-20102106 : Relocalisation des quatre panneaux relatant l'histoire de l'ancienne raffinerie

CPT-20102107 : Interventions (restauration) pour le muret de soutènement ancien situé à l'extrémité de la rue Saint-Charles

2020-443

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2020 DU COMITÉ SUR LA SANTÉ ET LES SAINES HABITUDES DE VIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 29 octobre 2020 du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2020-444

RECOMMANDATIONS DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2020 DU COMITÉ SUR LA SANTÉ ET LES SAINES HABITUDES DE VIE DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les recommandations suivantes du procès-verbal de la réunion ordinaire du 29 octobre 2020 du comité sur la santé et les saines habitudes de vie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire:

2020-001 : Aménagement d'une surface de BMX et ajout de projets sportifs

2020-002 : Évaluation des options d'accès balisés au sentier du Piémont dans les quartiers du Massif et du Boisé ensoleillé.

2020-445

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2020 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du compte rendu de la réunion ordinaire du 11 novembre 2020 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2020-446

RECOMMANDATIONS DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2020 DU COMITÉ DE LA CIRCULATION ET LA SÉCURITÉ DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les recommandations du compte rendu de la réunion ordinaire du 11 novembre 2020 du comité de la circulation et de la sécurité de la Ville de Mont-Saint-Hilaire suivantes:

- 2020-057-R: Rues Poudrette et de Louisbourg - Stationnement
- 2020-058-R: Chemin des Moulins - Circulation
- 2020-059-R: Rue Desnoyers - Réduction de vitesse
- 2020-060-R: Rue Forbin-Janson - Stationnement et circulation
- 2020-061-R: Boulevard de la Gare - Stationnement
- 2020-062-R: Rue des Alouettes - Vitesse
- 2020-063-R: Rue Cardinal - Stationnement
- 2020-064-R: Rue Messier - Intersection chemin des Patriotes Nord - Marquage au sol
- 2020-065-R: Boulevard Sir-Wilfrid-Laurier - Intersection rue du Foyer - Feu de circulation
- 2020-066-R: Rue Félix-Leclerc - Vitesse
- 2020-067-R: Rue Radisson - Stationnement
- 2020-068-R: Rue Forbin-Janson - Intersection Louis Pasquier - Demande de brigadier scolaire
- 2020-069-R: Rue Forbin-Janson - Circulation
- 2020-070-R: Chemin des Patriotes Nord - Vitesse véhicules lourds
- 2020-071-R: Rue Montcalm - Stationnement
- 2020-072-R: Rue Forbin-Janson - Entrée charretière
- 2020-073-R: Rue Sainte-Thérèse - Visibilité

2020-447

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2020 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil accuse réception du procès-verbal de la réunion ordinaire du 1^{er} décembre 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2020-448

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉROS
CCU-20120106, CCU-20120107, CCU-20120108, CCU-20120109, CCU-20120110,
CCU-20120111 ET CCU-20120113**

CONSIDÉRANT les recommandations du procès-verbal du 1^{er} décembre 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant les projets suivants:

- CCU-20120106 : 873, rue des Bernaches
Construction d'une résidence unifamiliale isolée
Plans et recommandation en annexe A
- CCU-20120107 : 18, rue Brunet
Enseigne de façade
Plans et recommandation en annexe B
- CCU-20120108 : 554, chemin des Patriotes Nord
Rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe C
- CCU-20120109 : 965, rue des Orioles
Rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe D
- CCU-20120110 : 1386, chemin Ozias-Leduc
Construction d'un bâtiment agricole
Plans et recommandation en annexe E
- CCU-20120111 : 613, rue Félix-Leclerc
Rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe F
- CCU-20120113 : 1407, chemin des Patriotes Nord
Révision du PIIA no 2019-04
Agrandissement et rénovation extérieure
Plans et recommandation en annexe G

CONSIDÉRANT QUE ces projets sont conformes aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve les plans d'implantation et d'intégration architecturale et les recommandations énumérés ci-dessus, et ce, conditionnellement aux modifications requises ou aux compléments d'information exigés auxdites recommandations.

Lesdits plans et recommandations sont joints à la présente résolution comme annexes " A " à " G " pour en faire partie intégrante.

2020-449

**PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO
CCU-20120112 - REFUS**

CONSIDÉRANT la recommandation du procès-verbal du 1^{er} décembre 2020 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire touchant le projet suivant:

- CCU-20120112 : 886, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier (lot 1 819 140)
Révision du PIIA CCU-20092920
Construction d'un bâtiment mixte
Plans et recommandation en annexe A

CONSIDÉRANT QUE ce projet n'est pas conforme aux objectifs et critères établis au Règlement numéro 1239 concernant les P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la recommandation et refuse les plans d'implantation et d'intégration architecturale énumérés ci-dessus, et ce, selon les motifs formulés à ladite recommandation, lesquels plans et recommandation sont joints à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

2020-450

**DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVAUX - 145, RUE GRENIER -
RECOMMANDATION CCU-20120114 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'autorisation afin d'effectuer des travaux dans une zone de glissement de terrain dans le cadre des travaux d'agrandissement de la résidence située au 145, rue Grenier, soit l'agrandissement du garage attenant à la résidence;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions du Règlement de zonage numéro 1235, la propriété visée par la demande est située en partie dans la zone de glissement de terrain du cours d'eau no 29;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement de zonage numéro 1235 précise à l'article 292.1 qu'il y a interdiction de toute nouvelle construction à usage résidentiel ou sensible, à une distance inférieure à l'équivalent de deux fois la hauteur du talus, mesurée à partir de la ligne des hautes eaux;

CONSIDÉRANT QUE l'interdiction peut être levée si une étude géotechnique démontre que l'intervention projetée n'est pas susceptible de provoquer ou d'être touchée par un glissement de terrain;

CONSIDÉRANT l'étude géotechnique préparée par Labo Montérégie datée du 15 juillet 2020 qui précise que les travaux projetés pour l'agrandissement du garage attenant à la résidence ne contribueront pas à diminuer le coefficient de sécurité du talus à court et à long terme étant donné qu'aucune charge additionnelle ne sera ajoutée en haut du talus;

CONSIDÉRANT QUE selon la pente du talus, sa hauteur et les paramètres géotechniques des sols argileux présents dans le secteur immédiat, le coefficient de sécurité obtenu est supérieur à 1,5 et que de ce fait, l'intervention ne sera donc pas menacée à long terme par un glissement de terrain;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction devront être réalisés en conformité avec les recommandations de la firme Labo Montérégie et les conditions énumérées à l'article 292.1 du Règlement de zonage numéro 1235;

CONSIDÉRANT QUE la délivrance du permis est assujettie au respect des conditions suivantes pour un talus situé à proximité d'une habitation:

- La végétation dans le talus doit être bien entretenue pour contrer l'érosion causée par l'eau du ruissellement (dans le cas présent, cette recommandation ne s'applique pas étant donné que le talus est boisé);
- Les eaux de ruissellement des drains doivent être acheminées en pied de talus, de façon à éviter tout apport d'eau au niveau des sols de la pente et de manière à éviter le ravinement du talus;
- Toute surcharge en sommet de talus doit être évitée, tels que le rehaussement du terrain, l'amoncellement de la neige en hiver et de remblais, etc.;
- Éviter la concentration d'eau de ruissellement vers le talus existant par toute source d'eau non contrôlée pouvant conduire à l'érosion des sols de surface du talus existant;
- Lors des travaux de construction du garage, on doit éviter d'ajouter des charges importantes près du haut du talus, tels que matériaux, camions lourds, etc. afin que l'intervention n'agisse pas comme facteur déclencheur d'un glissement de terrain;
- Le bas de talus du petit cours d'eau devra être protégé avec un enrochement dans le cas où de l'érosion était notée;

CONSIDÉRANT QUE la délivrance du permis est assujettie au respect de la condition spécifique suivante:

- Les charges additionnelles de l'agrandissement seront reprises par des pieux vissés installés sous les fondations. Ces pieux devront être appuyés dans les sols argileux à environ 7 mètres de profondeur, soit à l'élévation du bas du talus, afin de ne pas ajouter de charges dans le haut du talus;

CONSIDÉRANT la recommandation CCU-20120114 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire recommandant au conseil d'approuver la demande et d'autoriser les travaux dans une zone de glissement de terrain pour des travaux d'agrandissement de la résidence, selon les considérants, relativement à la propriété située au 145, rue Grenier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la recommandation CCU-20120114 du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Saint-Hilaire concernant la demande afin d'autoriser des travaux dans une zone de glissement de terrain pour l'agrandissement de la résidence, soit l'agrandissement du garage attenant à cette dernière, selon les considérants, relativement à la propriété située au 145, rue Grenier et autorise l'émission des permis nécessaires à cette fin.

...À la demande de monsieur le maire Yves Corriveau, monsieur Sylvain Houle, conseiller municipal, explique la demande de dérogation mineure concernant le 1219, chemin des Patriotes Nord.

...Monsieur Corriveau demande à monsieur Daniel-Éric St-Onge, directeur général, si des questions sont posées relativement à cette demande de dérogation mineure. Toute personne qui désire poser une question ou intervenir pourrait le faire par écrit à l'adresse : derogation.mineure@villemsh.ca ainsi que sur la plateforme de webdiffusion accessible via le site Internet de la Ville : <https://www.villemsh.ca>, et ce, jusqu'au moment de la prise de décision par le conseil:

Aucune question.

2020-451

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU 1219, CHEMIN DES PATRIOTES NORD

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve la demande de dérogation mineure présentée pour la propriété portant le numéro d'immeuble située au 1219, chemin des Patriotes Nord, à Mont-Saint-Hilaire.

Celle-ci a pour but d'autoriser la construction d'une remise en cour latérale droite pour une propriété résidentielle située en zone agricole, alors que le Règlement de zonage numéro 1235 prescrit que les remises reliées à un usage résidentiel situé en zone agricole doivent être implantées en cour arrière, le tout tel qu'il appert au croquis d'implantation déposé au Service de l'aménagement du territoire et de l'environnement de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, le 13 novembre 2020, joint à la présente résolution comme annexe " A " pour en faire partie intégrante.

La demande de dérogation mineure vise à minimiser l'impact de la nouvelle construction considérant les contraintes présentes sur la propriété. L'immeuble visé par la demande est situé en bordure de la rivière Richelieu. Des limitations en lien avec la rive, la zone inondable et la zone de glissement de terrain doivent donc être considérées.

2020-452

DEMANDE D'AUTORISATION ET D'ALIÉNATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - LOTS 1 818 196, 1 818 201 ET 1 818 214 AU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le demandeur, la compagnie 2964-3434 Québec inc., souhaite réaliser un projet multifonctionnel constitué d'usages commerciaux de nature artérielle, para-industrielle et d'entrepôt pour la propriété constituée des lots 1 818 196, 1 818 201 et 1 818 214 au cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-100, adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 2 mars 2020, laquelle appuie la demande de la compagnie 2965-3434 Québec inc. afin d'obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une autorisation afin d'aliéner l'ensemble constitué des lots 1 818 196, 1 818 201 et 1 818 214 au cadastre du Québec, correspondant à la zone CA-2;

CONSIDÉRANT la résolution 2020-163, adoptée par le conseil municipal lors de la séance ordinaire du 4 mai 2020, laquelle appuie la demande de la compagnie 2965-3434 Québec inc. afin d'obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec une autorisation afin de permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture du même ensemble constitué des lots 1 818 196, 1 818 201 et 1 818 214 au cadastre du Québec, correspondant à la zone CA-2;

CONSIDÉRANT QUE la décision n° 117703 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec qui autorise l'utilisation du site visé à des fins autres que l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite pouvoir procéder à l'aliénation des lots 1 818 196, 1 818 201 et 1 818 214 au cadastre du Québec dans le but de pouvoir les subdiviser et les vendre;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de protection du territoire agricole du Québec requière du demandeur de présenter une autre demande d'autorisation pour une utilisation à des fins autres que l'agriculture puisque les usages présentés diffèrent de ceux soumis dans le cadre de la décision n° 117703;

CONSIDÉRANT QUE les usages projetés sont permis par le Règlement de zonage de la Ville de Mont-Saint-Hilaire actuellement en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est conforme aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit du seul emplacement disponible approprié sur le territoire advenant que les usages qui composent le projet soient considérés comme un tout indissociable;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil appuie la demande de la compagnie 2964-3434 Québec inc., afin d'obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), une autorisation afin d'aliéner l'ensemble de lots constitué des lots 1 818 196, 1 818 201 et 1 818 214 au cadastre du Québec.

Que ce conseil appuie également la demande de la compagnie 2964-3434 Québec inc., afin d'obtenir de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une autorisation visant à permettre l'utilisation à des fins autres que l'agriculture des lots 1 818 196, 1 818 201 et 1 818 214 au cadastre du Québec.

Que les résolutions 2020-100 et 2020-163 soient abrogées.

2020-453

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-10

CONSIDÉRANT la résolution 2020-348, adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020, qui mentionne que ce conseil statuera quant aux modalités de consultation qui seront mises de l'avant concernant le premier projet de Règlement numéro 1235-10 lors de la séance du 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'en lien avec la pandémie liée à la COVID-19, la Ville de Mont-Saint-Hilaire se situe toujours en zone rouge;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déterminé que les rassemblements publics étaient interdits dans ces zones;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 émis par le ministre de la Santé et des Services sociaux, la tenue de l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour le premier projet de Règlement 1235-10 intitulé : « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'encadrer l'aménagement de jardins potagers » soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, qui sera annoncée par le biais d'un avis public à paraître dans le journal l'Oeil Régional et sur le site Internet de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

Qu'en plus de cette consultation écrite, une séance de consultation virtuelle sera tenue sur ce premier projet de règlement le 15 février 2021, à 19 h 30. Que les détails de cette consultation virtuelle seront indiqués dans l'avis public mentionné ci-dessus.

2020-454

ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION CONCERNANT LES PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 1235-11 ET 1237-1

CONSIDÉRANT la résolution 2020-348 adoptée par le conseil lors de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 2020, qui mentionne que ce conseil statuera quant aux modalités de consultation qui seront mises de l'avant concernant les premiers projets de Règlements numéros 1235-11 et 1237-1 lors de la séance du 7 décembre 2020;

Considérant qu'en lien avec la pandémie liée à la COVID-19, la Ville de Mont-Saint-Hilaire se situe toujours en zone rouge;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a déterminé que les rassemblements publics étaient interdits dans ces zones;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que, conformément à l'arrêté ministériel 2020-074 émis par le ministre de la Santé et des Services sociaux, la tenue de l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour les deux premiers projets de règlements suivants, soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, qui sera annoncée par le biais d'un avis public à paraître dans le journal l'Oeil Régional et sur le site Internet de la Ville de Mont-Saint-Hilaire:

- Premier projet de Règlement numéro 1235-11, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'ajouter certaines définitions et de modifier les dispositions relatives aux travaux de remblai, déblai ou décapage ».
- Premier projet de Règlement numéro 1237-1, intitulé: « Règlement amendant le Règlement sur les usages conditionnels aux règlements d'urbanisme numéro 1237 afin d'exiger une autorisation pour les travaux de remblai, déblai ou décapage ».

2020-455

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN DE CRÉER LA ZONE CA-5 À MÊME LA ZONE A-5, D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE CA-5 POUR PERMETTRE LES USAGES DE STATION-SERVICE, DE DÉPANNEUR, DE RESTAURANT ET D'AUTORISER LES SERVICES AU VOLANT DANS LA ZONE CA-5

Avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Sylvain Houle à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de créer la zone CA-5 à même la zone A-5, d'ajouter la grille des spécifications de la zone CA-5 pour permettre les usages de station-service, de dépanneur et de restaurant et d'autoriser les services au volant dans la zone CA-5.

2020-456

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-12 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN DE CRÉER LA ZONE CA-5 À MÊME LA ZONE A-5, D'AJOUTER LA GRILLE DES SPÉCIFICATIONS DE LA ZONE CA-5 POUR PERMETTRE LES USAGES DE STATION-SERVICE, DE DÉPANNEUR ET DE RESTAURANT ET D'AUTORISER LE SERVICE AU VOLANT DANS LA ZONE CA-5 - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le premier projet de Règlement numéro 1235-12, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin de créer la zone CA-5 à même la zone A-5, d'ajouter la grille des spécifications de la zone CA-5 pour permettre les usages de station-service, de dépanneur et de restaurant et d'autoriser les services au volant dans la zone CA-5 », soit et est adopté par ce conseil.

Conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la tenue de l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, qui sera annoncée dans un avis public à paraître dans le journal l'Oeil Régional et sur le site Internet de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2020-457

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1239 AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 50 POUR AJOUTER LES PROJETS DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX ET DES CRITÈRES RELATIFS À L'AFFICHAGE

Avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Sylvain Houle à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1239 afin de modifier l'article 50 pour ajouter les projets de bâtiments commerciaux et des critères relatifs à l'affichage.

2020-458

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1239-4 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 1239 AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 50 POUR AJOUTER LES PROJETS DE BÂTIMENTS COMMERCIAUX ET DES CRITÈRES RELATIFS À L'AFFICHAGE - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le premier projet de Règlement numéro 1239-4, intitulé: « Règlement amendant le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1239 afin de modifier l'article 50 pour ajouter les projets de bâtiments commerciaux et des critères relatifs à l'affichage », soit et est adopté par ce conseil.

Conformément à l'arrêté numéro 2020-074 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la tenue de l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, qui sera annoncée dans un avis public à paraître dans le journal l'Oeil Régional et sur le site Internet de la Ville de Mont-Saint-Hilaire.

2020-459

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1299 INSTAURANT LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (VOLET MAISONS LÉZARDÉES) DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE AFIN DE MODIFIER LES DOCUMENTS REQUIS DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE RÉTROACTIVE

Avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Louis Toner à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement amendant le Règlement numéro 1299 instaurant la mise en place du programme Rénovation Québec (volet maisons lézardées) de la Ville de Mont-Saint-Hilaire afin de modifier les documents requis dans le cadre d'une demande d'aide financière rétroactive.

2020-460

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1299-1 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1299 INSTAURANT LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC (VOLET MAISONS LÉZARDÉES) DE LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE AFIN DE MODIFIER LES DOCUMENTS REQUIS DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE RÉTROACTIVE - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner
APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de Règlement numéro 1299-1, intitulé: « Règlement amendant le Règlement numéro 1299 instaurant la mise en place du programme Rénovation Québec (volet maisons lézardées) de la Ville de Mont-Saint-Hilaire afin de modifier les documents requis dans le cadre d'une demande d'aide financière rétroactive », soit et est adopté par ce conseil.

2020-461

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Brault à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement sur la gestion contractuelle.

2020-462

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1300 - RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de Règlement numéro 1300, intitulé: « Règlement sur la gestion contractuelle », soit et est adopté par ce conseil.

2020-463

AVIS DE PRÉSENTATION - RÈGLEMENT INSTAURANT UN PROJET PILOTE PAR LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE POUR LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE PRODUITS D'HYGIÈNE RÉUTILISABLES

Avis de présentation est donné par monsieur le conseiller Emile Grenon Gilbert à l'effet, qu'à une prochaine séance, il présentera ou fera présenter un règlement instaurant un projet pilote par la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour la mise en place du programme d'aide financière pour l'acquisition de produits d'hygiène réutilisables.

2020-464

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1306 - RÈGLEMENT INSTAURANT UN PROJET PILOTE PAR LA VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE POUR LA MISE EN PLACE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACQUISITION DE PRODUITS D'HYGIÈNE RÉUTILISABLES - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert
APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle
et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le projet de Règlement numéro 1306, intitulé: « Règlement instaurant un projet pilote par la Ville de Mont-Saint-Hilaire pour la mise en place du programme d'aide financière pour l'acquisition de produits d'hygiène réutilisables », soit et adopté par ce conseil.

2020-465

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1235-9 - RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1235 AFIN D'AUTORISER LES CLASSES D'USAGES HABITATION " H5 MULTIFAMILIALE (7 LOGEMENTS ET PLUS) " ET " H6 HABITATION COLLECTIVE " DANS LA ZONE C-14 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE le second projet de règlement 1235-9 intitulé : « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'autoriser les classes d'usages habitation " H5 Multifamiliale (7 logements et plus) " et " H6 Habitation collective " dans la zone C-14 » a été précédé d'un avis de présentation et de la présentation d'un premier projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE dû au contexte exceptionnel de la pandémie liée à la COVID-19, la consultation publique prévue sur ce premier projet de règlement a été remplacée, conformément à l'arrêté ministériel en vigueur émis par le ministre de la Santé et des Services sociaux, par une consultation écrite qui s'est tenue entre le 11 novembre 2020 et le 26 novembre 2020;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que le second projet de Règlement numéro 1235-9, intitulé: « Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 1235 afin d'autoriser les classes d'usages habitation " H5 Multifamiliale (7 logements et plus) " et " H6 Habitation collective " dans la zone C-14 », soit et est adopté par ce conseil.

2020-466

SOUSSIONS RELATIVES AU CONTRAT AME20-04 CONCERNANT LA DÉMOLITION D'UN BÂTIMENT MUNICIPAL - 108, RUE PROVENCHER - REJET

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions concernant le contrat AME20-04 relativement à la démolition d'un bâtiment municipal - 108, rue Provencher;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a déposé une soumission;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumis par le soumissionnaire accuse un écart important avec celui prévu à l'estimation effectuée par la Ville;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brigitte Minier

APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil rejette la soumission reçue concernant le contrat AME20-04 relativement à la démolition d'un bâtiment municipal - 108, rue Provencher.

2020-467

CONTRAT FIN2020-01 - SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE - JEAN-PIERRE CADRIN ET ASS. INC.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Sylvain Houle

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Jean-Pierre Cadrin et Ass. Inc., au montant de 1 205 552,40 \$, incluant les taxes, dans le cadre du contrat FIN2020-01 relatif à des services professionnels en évaluation foncière, laquelle a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat.

Que ce contrat est d'une durée de six (6) ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2026, avec possibilité d'un renouvellement d'une période de trois (3) ans, soit du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2029.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de madame Sylvie Lapalme, directrice du Service des finances et trésorière, contenue dans son rapport en date du 25 novembre 2020, et que cette dernière soit et est autorisée à signer le bon de commande prévu à cet effet lorsque requis.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2020-468

CONTRAT TP20-11 - TRAVAUX DE FAUCHAGE DES ABORDS DES RUES, FONDS ET LEVÉES DE FOSSÉS AINSI QUE TERRAINS VACANTS (2021-2022) - PAYSAGISTE RIVE-SUD LTÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Madame Brigitte Minier

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Paysagiste Rive-Sud ltée, au montant de 12 302,33 \$ par année, incluant les taxes, pour la période du 14 juin 2021 au 30 septembre 2023, relativement à des travaux de fauchage des abords de rues, fonds et levées de fossés ainsi que des terrains vacants, dans le cadre du contrat TP20-11, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que ledit contrat sera indexé annuellement pour les années 2022 et 2023 selon l'indice des prix à la consommation non désaisonnalisés pour la région de Montréal, le tout selon les termes et conditions du devis.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 26 novembre 2020.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout acte ou document donnant effet à la présente.

2020-469

OCTROI DU CONTRAT TP21-01 - SERVICE DE TONTE DE GAZON - PAYSAGISTE G.E.B. (GROUPE MVT INC.)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Pierre Brault

APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Toner

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que ce conseil approuve, conditionnellement aux approbations requises par la loi, la soumission de Paysagiste G.E.B. (Groupe MVT inc.), au montant annuel de 110 546,40 \$, incluant les taxes, pour les années 2021 et 2022, relativement au service de tonte de gazon sur le territoire de la ville de Mont-Saint-Hilaire, dans le cadre du contrat TP21-01, étant la plus basse soumission conforme reçue relativement audit contrat.

Que pour l'année 2022, le montant sera indexé selon l'indice d'ensemble des prix à la consommation non désaisonnalisés pour la région de Montréal.

Que ledit contrat soit d'une durée de deux (2) ans, tacitement renouvelable pour une période de deux (2) ans supplémentaires, le tout selon les termes et conditions du devis.

Que la présente soumission est approuvée en conformité avec la recommandation de monsieur Francis Leblanc, directeur du Service des travaux publics, contenue dans son rapport en date du 26 novembre 2020.

Que le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient et sont autorisés à signer tout document donnant effet à la présente.

... Étant donné que le problème technique concernant la diffusion de la séance est résolu, la période de questions se déroulera comme prévu.

QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

| | |
|----------------------------|--|
| Mme Arianne Lemire-Nepton | Aménagement d'un sentier d'accès au Piémont - rue du Sommet - impacts liés aux visiteurs en provenance de l'extérieur |
| M. Hubert Vallée | Aménagement d'un sentier d'accès au Piémont – rue du Sommet |
| M. Jacques Morneau | Demande de statut particulier zone A-16 |
| Mme Sara Kaffashian | Aménagement d'un sentier d'accès au Piémont – rue du Sommet – impacts sur l'environnement |
| M. Jean Setlakwe | Aménagement d'un sentier d'accès au Piémont – rue du Sommet – position du conseil – acceptabilité sociale |
| M. Louis-Georges Cournoyer | Comité sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire – travaux à compléter |
| Mme Rachel Prévost | Reprise des travaux - comité sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire |
| M. Louis-Georges Cournoyer | Consultation publique – Règlement numéro 1235-10 |
| M. Jacques Morneau | Étude concernant l'état des infrastructures – accès |
| Mme France Pellerin | Comité sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire – dépôt d'une étude réalisée pour l'Association des citoyens de Mont-Saint-Hilaire |
| M. Jean-Philippe Gentes | Aménagement d'un sentier d'accès au Piémont – rue du Sommet – sécurité des enfants dans la rue |
| M. Jean-François Paquin | Aménagement d'un sentier d'accès au Piémont – rue du Sommet – impacts du développement de la zone H 60 |
| M. Jacques Morneau | Diffusion des prévisions budgétaires 2021 avant l'adoption |
| M. Alain St-Pierre | Planification du transport - déplacement des triporteurs, vélos et piétons |
| Mme Julie Pellerin | Transparence des élus – sentier du Piémont |

| | |
|----------------------------|--|
| M. Pierre Nault | Développement du site de l'ancien camping Laurier – respect du code d'éthique (Maire) |
| M. Adrian Knight | Coût du système de vidéo diffusion utilisé pour les séances |
| M. Jean-Yves Héroux | Poursuite des travaux du comité sur l'avenir de la zone A-16 de la Ville de Mont-Saint-Hilaire – bon travail du comité |
| M. Alain St-Pierre | Refinancement de la dette à long terme |
| M. Jean-François Paquin | Explication du projet de Règlement numéro 1235-9 |
| M. Jérôme Espirt | Aménagement d'un sentier d'accès au Piémont – rue du Sommet – organisation d'une table ronde – représentant de la Ville |
| M. Jean-François Paquin | Processus d'information d'une consultation écrite |
| M. Jérôme Espirt | Aménagement d'un sentier d'accès au Piémont - rue du Sommet – disparition d'espèces menacées |
| M. Jean-François Paquin | Acquisition de terrain – accès au sentier du Piémont – rue du Sommet |
| Mme Julie Pellerin | Aménagement d'un sentier d'accès au Piémont – rue du Sommet |
| M. Louis-Georges Cournoyer | Consultation écrite et virtuelle – projet de Règlement numéro 1235-10 – document explicatif |
| M. Jean-Yves Héroux | Courriel transmis au conseil municipal ce jour |
| M. Pierre Nault | Jugement rendu concernant la zone A-16 – défense de la Ville de Mont-Saint-Hilaire |
| Mme Julie Rivard | Aménagement d'un sentier d'accès au Piémont – rue du Sommet – échange de terrains |
| M. Alain St-Pierre | Accès à la pétition déposée – aménagement d'un sentier d'accès au Piémont - rue du Sommet – efficacité du système de vignettes pour le stationnement |
| M. Jérôme Espirt | Sentier d'accès au Piémont - rue du Sommet – aucun sentier existant |
| M. Jean-François Paquin | Aménagement d'un sentier d'accès au Piémont – rue du Sommet – achalandage des gens de l'extérieur |

2020-470

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Toner

APPUYÉ PAR : Monsieur Emile Grenon Gilbert

et adoptée à l'unanimité des conseillers :

Que la présente séance ordinaire du 7 décembre 2020 du conseil municipal de la Ville de Mont-Saint-Hilaire soit et est levée à 22 h 35.

Yves Corriveau, maire

**Anne-Marie Piérard, avocate
Greffière**